

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-279

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-279

Aides à la production cinématographique et audiovisuelle - Année 2026 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est un territoire dynamique et attractif pour les industries culturelles et créatives. Conformément à son schéma de développement économique, la Métropole s'engage à soutenir le développement de ces secteurs, notamment le cinéma et l'audiovisuel.

Suite à la délibération n° 2023-546 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023, Bordeaux Métropole a ainsi intégré la convention pluriannuelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région pour bénéficier d'un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros ". 39 œuvres ont ainsi pu d'ores et déjà bénéficier d'un soutien métropolitain dans le cadre de l'application de ce dispositif depuis 2023.

Proposition d'action

En attente du renouvellement de la convention triennale pour 2026-2028, sur recommandation du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et après instruction de l'Agence Culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA), il est proposé de soutenir 7 nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se déroulant en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain.

Le soutien de Bordeaux Métropole à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles permettra de :

- Contribuer au développement de la filière cinématographique et audiovisuelle sur le territoire métropolitain et ainsi à la création d'emploi
- Favoriser la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité
- Promouvoir l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de production et de créativité

1. Évaluation des projets

Les projets ont été évalués par un comité régional à la suite de la sélection par un comité d'experts composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le comité régional réunissant les collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine piloté par la Direction de la Culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et après instruction par l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA, a pris en compte les critères suivants :

- L'impact économique du projet sur le territoire métropolitain
- La contribution du projet à la promotion de Bordeaux Métropole comme territoire de tournage

- La qualité artistique et technique du projet
- L'originalité du projet

2. Liste des projets et aide proposée

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole pour ces 7 projets s'élève à 102 500 euros :

- 1 projet d'un montant de 30 000 € soumis à convention :
 - Les éléphants dans la brume, Long métrage de fiction ; Les Valseurs Bordeaux : 30 000 euros
- 6 subventions d'aide à l'organisation d'actions spécifiques pour un montant total de 72 500 € :
 - La vie gourmande, Long métrage de fiction ; Apsara : 20 000 €
 - Les Filmeuses, Long métrage documentaire ; Massala : 10 000 €
 - Landlady, Court métrage de fiction ; Kidam : 10 000 €
 - Hachak, Court métrage de fiction ; May Studio : 10 000 €
 - L'extraordinaire musée des Mironins, Série audiovisuelle ; Midralgar : 15 000 €
 - Je me dors, Court métrage de fiction ; French Connection : 7 500 €

3. Effet de levier et spécificité métropolitaine

Ces contributions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros » inscrit dans la convention pluriannuelle avec le CNC qui sera versé en tant qu'abondement à Bordeaux Métropole à hauteur de 34 850 € (1/3), soit une charge nette pour Bordeaux Métropole de 67 650 € (2/3) sur les 102 500 € engagés.

Il est donc proposé au conseil métropolitain de Bordeaux Métropole de voter la délibération relative au soutien au tournage du long métrage de fiction soumis à convention, les autres subventions relevant d'un arrêté du Président portant au global au soutien de 7 nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-2, **VU** l'avenant 2 à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma

Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises signée le 15/07/2024, adopté par délibération n°2025-551 du Conseil métropolitain du 5 décembre 2025,

VU la demande d'aide de l'entreprise Kidam n° 2026-00545 déposée le 16/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise Massala n° 2026-00525 déposée le 11/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise May Studio n° 2026-00547 déposée le 16/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise Apsara n° 2026-00504 déposée le 05/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise Marmita Films n° 2026-00520 déposée le 10/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise French Connection n° 2026-00516 déposée le 09/03/2026,

VU la demande d'aide de l'entreprise Les Valseurs Bordeaux n° 2026-00610 déposée le 12/05/2026,

VU la déclaration des entreprises relatives à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié ou qu'elle a demandées mais pas encore reçues, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

CONSIDERANT QUE l'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini dans sa demande d'aide et que celui-ci relève de l'intérêt local métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour son action spécifique de 30 000 euros au bénéfice de l'organisme Les Valseurs Bordeaux, pour l'œuvre Les éléphants dans la brume,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention financière ci-annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65742 fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,